

RCS : ORLEANS Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00144 Numéro SIREN : 480 760 040 Nom ou dénomination : DERET HDI

Ce dépôt a été enregistré le 15/07/2020 sous le numéro de dépôt 4624

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DERET HDI		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12							
Adresse de l'entreprise 331 ancienne route de chartres 45770 Saran		Durée de l'exercice précédent* 12							
Numéro SIRET* 4 8 0 7 6 0 0 4 0 0 0 1 8		Néant ☐							
		Exercice N clos le, 31122019	N-1 31122018						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO					
		Constructions	AP	AQ					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
		Autres immobilisations corporelles	AT		17 226	17 226	359		
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
		Autres participations	CU	CV	30 000	30 000			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	222 301	150 000	72 301	67 282	
		Autres titres immobilisés	BD	BE					
		Prêts	BF	BG					
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	60		60	60	
TOTAL (II)		BJ		269 587	BK		197 226	72 361	67 701
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ	60 000		60 000	60 000	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	336 600		336 600	209 720	
		Autres créances (3)	BZ	CA	3 404		3 404	1 456	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Disponibilités		CF	CG	4 964		4 964	750		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	CI						
TOTAL (III)		CJ		404 969	CK		404 969	271 927	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		674 556	IA		197 226	477 330	339 629
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Formulaire obligatoire - article 51 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise <u>SAS DERET HDI</u>			Neant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000)	DA	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	49 627	49 627
	Report à nouveau	DH	(217 156)	(55 853)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(34 439)	(161 303)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(161 269)	(126 829)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	132 301	147 282
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	132 301	147 282
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 456	11 720
	Dettes fiscales et sociales	DY	113 837	88 580
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	367 005	218 876
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	506 298	319 176
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	477 330	339 629
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	{ Écart de réévaluation libre	ID		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	139 293	100 300
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la note n° 2032

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DERET HDI				Néant ☐				
		Exercice N				Exercice (N - 1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	246 500	FH		FI	246 500 55 200	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	246 500	FK		FL	246 500 55 200	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	20 000	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	266 500 55 200
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	46 263 46 880	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 648 5 361	
	Salaires et traitements*					FY	127 130 115 963	
	Charges sociales (10)					FZ	51 401 46 086	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	359 470
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	70 005 7	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	297 810 214 769
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(31 309) (159 569)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	5 019 5 019	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	5 019 5 019	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	5 019 5 019	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 130 1 733	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	8 149 6 752	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 130) (1 733)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(34 439) (161 303)	

(RENVois - voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS DERET HDI</u>		Neant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	271 519 60 219
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	305 959 221 522
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(34 439) (161 303)
RÉUNIONS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HN	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	AI	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	obligatoires A9	
facultatifs A6			
Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
joindre en annexe :			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS DERET HDI**Néant ☐

CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains								KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2					KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3					KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV		KW		KX	
		Matériel de transport *							KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB	17 226	LC		LD	
	Emballages récupérables et divers *								LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours								LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes								LK		LL		LM	
	TOTAL III								LN	17 226	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G		8M		8T	
	Autres participations								8U	247 282	8V		8W	5 019
	Autres titres immobilisés								IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières								IT	60	IU		IV	
	TOTAL IV								LQ	247 342	LR		LS	5 019
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG	264 568	OH		OJ	5 019	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4				
				1		2								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CO		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				II		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers				IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	17 226	MU		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III				IY		NG		NH	17 226	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		OU		M7		OW			
	Autres participations				IO		OX		OY	252 301	OZ			
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	60	2G			
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	252 361	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		OK		OL	269 587	OM				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 81 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DERET HDINéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL III	QU	359	QW	17 226
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ON	16 866	359	17 226
			OP	359	17 226

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS-NI+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 93 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS DERET HDINéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3I	IA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	ID	TE	IF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	IG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	IM	IN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	IP	IQ	IR
	TOTAL I	3Z	IS	IT	IU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	IV	5X	IX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	IV	IZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SAS DERET HDI
480760040 IS1

N° 2056
1 / 1

31/12/2019

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Désignation

1 / 1

31/12/2019

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DERET HDI				Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	222 301	UM		222 301		
	Prêts (1) (2)	UP		UR				
	Autres immobilisations financières	UT	60	UV		60		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	336 600		336 600			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provis pour dépréciation des créances représentatives de titres)	UO						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 404		3 404		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAL		VT	562 365	VU	340 004	VV	222 361
	RENNVOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 456		25 456			
Personnel et comptes rattachés		8C	30 970		30 970			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	25 282		25 282			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	51 600		51 600			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 984		5 984			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	367 005			367 005		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAL		VY	506 298	VZ	139 293	367 005		
RENNVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052			

Désignation de l'entreprise : SAS DERET HDI		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2019			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WB		
	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 602		
	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	944		
	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				IF		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		IS		
			- imposées au taux de 0 %		ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		WN		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
				TOTAL I	WR	6 546	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		WV		
			- imposées au taux de 0 %		WH		
			- imposées au taux de 19 %		WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs		XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				IB		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.				ZY		
	Majoration d'amortissement*				XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 septies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine - TE (44 octies, octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (44 dodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 quaterdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art. 39decies D)	YD		
				Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)	XI		
				déficit (II moins I)	XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		
					XO		
					27 893		
					27 893		

Désignation de l'entreprise <u>SAS DERET HDI</u>		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis AL, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	▼ ligne WI	▼ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS DERET HDI										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(55 853)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(161 303)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	(217 156)		Report à nouveau	ZG	(217 156)						
				(N.B. Le total I des rétrocessions doit être égal au total II)				TOTAL II		ZH	(217 156)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	6 772		6 925					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			YQ	19 771		14 725					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 188		5 155					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YW								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			SI	18 531		20 073					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	46 263		46 880					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	2 648		5 361					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	2 648		5 361					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	13 300		11 040					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 085		4 474					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévue par art. 38 II de la loi n° 2003-707 du 4 août 2003 relative à la confiance)				Si oui cocher 1 Sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	(27 893)	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	4 982 174	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	3 1 6 9 3 3 5 6 3 0 0 0 4 1					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DERET HDI

Neant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués ou franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

		Quantification fiscale des plus et moins-values réalisées					
Prix de vente ①		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ②	Court terme ③	Long terme ④			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑤
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						
			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DERET HDI</u>					Néant ☒	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Imposition répartie						
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS DERET HDI

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^② :

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0 bis* du CGI) ^① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ^① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ^①		Moins-values à 12,8 % ^②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ^③	Solde des moins-values à 12,8 % ^④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ^①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ^⑥	Solde des moins-values à reporter ^⑦ $\text{Sol } ⑦ = ② + ③ - ④ - ⑤ - ⑥$
		À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ^②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ^③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ^④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ^⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS DERET HDI</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS DERET HDI										Néant ☐		
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019										Durée en nombre de mois : 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS												
Effectifs moyens du personnel										YP	2 00	
Dont apprentis										YF		
Dont handicapés										YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RI		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE												
I Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	246 500	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT		
TOTAL 1										OX	246 500	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE		
Subventions d'exploitation reçues										OF		
Variation positive des stocks										OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT		
TOTAL 2										OM		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Achats										ON	7 820	
Variation négative des stocks										OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	18 671	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS	19 771	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	70 005	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY		
TOTAL 3										OJ	116 269	
IV Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	130 230
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	130 230	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.												
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE EV ☒												
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne ON, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	246 500	
Effectifs au sens de la CVAE										EY	2 00	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX	260 938 641	
Période de référence										GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 9	
Date de cessation										HR		

Formulaire obligatoire
(article 18 de l'ann. III au CGI)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (I)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 4 8 0 7 6 0 0 4 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS DERET HDI

ADRESSE (voie) 331 ancienne route de chartres

CODE POSTAL 45770

VILLE Saran

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 700

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination DERET

N° SIREN (si société établie en France) 316933563 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 700

Adresse : N° 331 Voie Ancienne route de Chartres

Code Postal 45770 Commune Saran Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
art. 15 de l'ann. III au C.G.I.(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122019

N° SIRET

4 8 0 7 6 0 0 4 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS DERET HDI

ADRESSE (voie)

331 ancienne route de chartres

CODE POSTAL

45770

VILLE

Saran

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique

SARL

Dénomination

DERET PROLOGIS SALBRIS

N° SIREN (si société établie en France)

483231270

% de détention

50.00

Adresse :

N° 4

Voie

pl. de Londres

Code Postal

93290

Commune

Tremblay en France

Pays

Forme juridique

SARL

Dénomination

DERET PROLOGIS Damblain

N° SIREN (si société établie en France)

495197089

% de détention

50.00

Adresse :

N° 4

Voie

pl. de Londres

Code Postal

93290

Commune

Tremblay en France

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL DERET HDI
331 ancienne route de Chartres
45770 SARAN
R.C.S. ORLEANS B 480 760 040

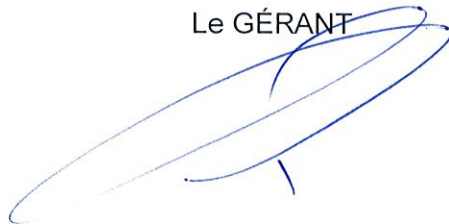
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 JUIN 2020

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à – 34 439 € de la manière suivante :

➤ en totalité au compte de report à nouveau soit - 34 439 €

Le GÉRANT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le GÉRANT'.